

Séance du 16 octobre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEML - Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak - Rapport d'activité 2013.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2013 du Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak, transmis par sa présidente est présenté au conseil municipal.

Le S.I.V.U. Txakurak assure l'organisation administrative et comptable de l'activité de fourrière animale pour le compte de 23 communes : Anglet, Arcangues, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Boucau, Briscous, La Bastide-Clairence, Cambo-les-Bains, Lahonce, Mouguerre, Saint- Pierre-d'Irube, Urcoit, Urt, Ustaritz, Villefranque, Halsou, Hasparren, Itxassou, Jatxou, Saint-Palais et Larressore.

Il a confié la gestion de la fourrière intercommunale à l'association Animaux Assistance Europe qui est dans le même temps chargée de la capture et de la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.

Le compte administratif 2013 adopté le 10 mars 2014 fait apparaître :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de 25 897,04 € après intégration du résultat antérieur (23 873,62 €) ;
- un résultat excédentaire d'investissement de 2 942,03 €
- soit un résultat cumulé positif de 28 839,07 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 243 738,50 € et comprennent principalement la participation versée à l'association Animaux Assistance Europe, qui s'élève à 215 000,00 €, montant identique à celui de 2012.

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent des contributions des communes membres : 245 761,62 € dont 59 007,50 € pour Bayonne.

La balance générale du compte administratif 2013 est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.